

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM ULTRA SHORT TERM BONDS PLUS

Code ISIN : FR0013231453 Part I-C EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

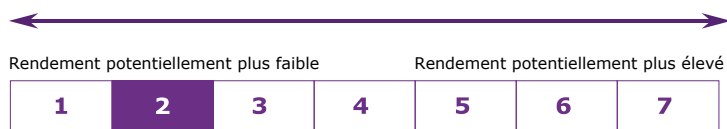
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure de 0,77% à celle de l'EONIA Capitalisé sur sa durée minimale de placement recommandée de 2 ans, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au FCP. Le taux EONIA ("European Overnight Index Average") correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille, il peut ou non investir dans les titres qui composent l'Indicateur de Référence dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- Afin d'atteindre son objectif de gestion et de respecter son profil de risque, le fonds, qui peut être exposé à hauteur de 120% en produits de taux, met en place une stratégie de choix et d'utilisation des instruments financiers et de dépôts à terme selon des critères quantitatifs (les instruments doivent avoir des caractéristiques financières (durée de vie, indexation, devise, etc...) compatibles avec l' "objectif de gestion " et le "profil de risque" du fonds) et des critères qualitatifs (les instruments financiers doivent répondre aux exigences de la Société de Gestion en ce qui concerne les critères de qualité de notation minimale des titres). Le FCP est en permanence exposé à des titres libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net. La fourchette de sensibilité du portefeuille est de 0 à +0,5. La durée de vie résiduelle maximale de chaque titre de créance, valeur assimilée ou instrument financier détenu en portefeuille ne peut pas être supérieure à 2 ans. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date de remboursement des instruments financiers (" Weighted Average Life " ou " WAL ") maximale du portefeuille ne peut pas, quant à elle, être supérieure à 1 an.
- Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'actif du FCP est composé d'instruments financiers français ou étrangers, essentiellement émis par des émetteurs du secteur privé situés dans l'OCDE (jusqu'à 120% de l'actif). Dans une limite de 20% de l'actif, le gérant peut sélectionner des titres d'Etat ou garantis par celui-ci, de collectivités et d'entreprises publiques, ou d'émetteurs assimilés. Le fonds peut également investir jusqu'à 20 % dans des titres de créance du secteur privé émis par des émetteurs situés dans des Etats non OCDE. Il peut détenir des titres de créance émis par des véhicules de titrisation jusqu'à 20% de son actif net (ABCP "Asset-Backed Commercial Papers"). La détention d'obligations convertibles, ORA ou OBSA, est limitée à 10% de l'actif net du FCP. Le gérant peut investir jusqu'à 70% de l'actif dans des titres non notés par l'une des trois agences Standard & Poor's et/ou Moody's et/ou Fitch Ratings (ou jugée équivalente par la société de gestion) et dont l'émetteur n'est lui-même pas non plus noté, ou dans des titres de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's et Fich Ratings) et/ou à Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Toutefois, dans le cadre de sa gestion, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations mentionnées ci-dessus afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.
- Le FCP peut recourir aux instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif afin de couvrir et exposer le FCP aux risque de taux, et de couvrir le FCP contre le risque actions, de change et d'indice. L'exposition globale du FCP peut atteindre 200% de son actif net.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition du fonds aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | Néant |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0,18% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

| | |
|------------------------------|---|
| Commission de surperformance | 20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, EONIA Capitalisé, au-delà de 0.77% l'an, soit 0,10% pour l'exercice précédent. |
|------------------------------|---|

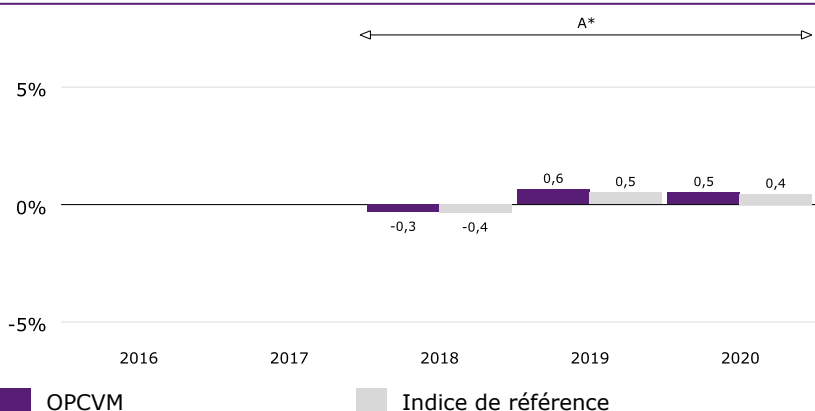
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Le fonds est passé d'un statut FIVG à OPCVM à partir du 29 décembre 2017

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2000.**
- **Année de création de la part I-C EUR : 2017.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.